



**Comité d'examen**  
**Review Committee**

ᑲ · ∇S · ᐱΔUᑯ ᑕᑦ ᑭᑦᑦ  
ᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ  
ᐱᑦᑦ

**COMPTE RENDU**

**284<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN**

**(adopté)**

---

**DATE :** Le 7 et 11 novembre 2011

**ENDROIT** salle de réunion du Comité Consultatif pour  
l'Environnement de la Baie-James, 383, rue  
Saint-Jacques, bureau 220

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM. Pierre Mercier (P.M), président, Québec  
Daniel Berrouard (D.B.), Québec  
Robert Lemieux (R.L.), Québec  
Brian Craik (B.C.), ARC  
Philip Awashish (P.A.), ARC

---

---

## **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

La réunion est déclarée ouverte à 13 h00 et l'ordre du jour suivant est adopté :

- 1) Mine Opinaca- projet Éléonore;**
- 2) Projet d'extension de la route 167 Nord;**

### **1. MINE OPINACA- PROJET ÉLÉONORE**

Les membres du comité passent en revue les derniers ajustements faits au rapport d'analyse et chacune des conditions qu'on y retrouve. Celles-ci portent notamment sur:

- les phases de construction et d'exploitation du projet;
- les exigences concernant les infrastructures minières notamment concernant la qualité et le suivi du parc à résidus;
- les infrastructures portuaires et aéroportuaires;
- la gestion des matières résiduelles;
- le suivi du milieu biophysique et social;
- les mesures d'urgence;
- les phases restauration, fermeture et désaffectation du projet.

Les membres conviennent de recommander à l'Administrateur d'autoriser le projet et de transmettre une lettre en ce sens accompagnée du rapport d'analyse dans les jours qui suivent.

### **2. PROJET D'EXTENSION DE LA ROUTE 167 NORD**

La réunion se poursuit lors d'une conférence téléphonique tenue le 11 novembre 2011. Les membres discutent des derniers ajustements qui ont été apportés au document de recommandation portant sur le projet. Ceux-ci ont fait l'objet de discussions entre les membres au cours de la semaine du 7 novembre. Après un échange sur les points qui demeuraient à discuter notamment concernant le contrôle de l'accès en phase de construction et lors de l'exploitation, la prise en considération de certaines mesures liées à la gestion de la pêche et la chasse sportive et du suivi du caribou forestier, les membres conviennent que le projet peut être autorisé et qu'une recommandation doit être faite en ce sens à l'Administrateur sur la base du document produit et des ajustements discutés.

Il est convenu que D.B. transmettra aux membres une version révisée du document avant la fin de la journée afin que ceux-ci en fassent une lecture finale. Il est également convenu que la lettre de recommandation du président dont les membres ont pris connaissance, laquelle accompagnera le document, fera état tel que souhaité, des enjeux considérés par le comité et de l'importance que les autorités gouvernementales soient sensibilisées à certains des enjeux soulevés par la population de Mistissini lors des audiences publiques notamment la sécurité des utilisateurs et des moyens à mettre en place pour assurer celle-ci.